



Pyla sur mer, novembre 2013

Madame ou Monsieur,

Vous n'êtes pas adhérent à notre cercle

voici nos règles de fonctionnement pour nos

contacts avec des non-adhérents

Correspondance postale:

1, avenue des chênes, 33115 PYLA-SUR-MER

Messagerie: genea.paysbuch@orange.fr

Objet: réponse aux demandes de non-adhérent

messagerie « questions-réponses » généalogie:

cgbapb.qr@orange.fr

Patrimoine du cercle: Depuis son existence le cercle a collecté, grâce au travail de ses membres bénévoles, des informations publiques provenant d'archives de l'état civil, de sources religieuses ou notariales, parfois militaires ou administratives (douanes, marine). Il a aussi capitalisé les résultats des recherches personnelles de ses adhérents. Nos adhérents ont accès gratuit aux sources du cercle sur des supports papier ou sur les ordinateurs disponibles dans nos permanences, mais aussi en ligne sur GENEABANK. Les non-adhérents peuvent aussi consulter GENEABANK et BIGENET.

Les informations publiques sont, par nature, gratuites.

Nous pouvons informer gratuitement un non-adhérent qui se présente dans les antennes de Audenge, Biganos, Mios, Salles, Arcachon, La Teste de Buch, Pyla sur mer, Gujan-Mestras, Le Teich, jusqu'à 8 demandes par semestre. Au delà, il est invité à devenir adhérent, ou faire ses recherches directement aux mairies, archives municipales....

Pour une demande venant d'un non-adhérent, **par courrier ou par internet**, nous demandons une contribution modique pour couvrir nos frais de fonctionnement provoqués par ces demandes. En voici les règles:

Demande de relevé de naissance, mariage, décès: gratuit pour 2 réponses

Au delà, nous envoyer, avec vos coordonnées, 2 timbres postaux '20g' / réponse.

Demande de renseignements: gratuit pour 2 réponses, au delà: 3 timbres '20g' / réponse.

Demande de 1 copie d'actes originaux: 3 timbres '20g' / réponse, *limité à 3 / trimestre.*

Demande de recherches imprécises (de +/-5 ans ou lieu incertain): 3 timbres par réponse positive, *limité à 3 demandes par trimestre (réponse positive ou négative).*

Si vous prévoyez **plus de 15 questions**, vous avez intérêt à **devenir adhérent: 30 €/ an.**

NB 1: Pour une demande groupée supérieure à 8 questions, nous pouvons proposer une indemnisation calculée sur le même principe mais à payer par chèque pour éviter les timbres.

NB 2: Pour les demandes par voie postale, le demandeur doit nous transmettre une enveloppe à son adresse suffisamment affranchie pour recevoir les réponses. Pour les demandes par internet, la réponse sera aussi faite par internet sous forme de fichier, ou les photos d'actes simples, sinon réponse par courrier.

NB 3: nos réponses sont limitées aux sources dont nous disposons: celles des communes du Pays de Buch, nous ne faisons pas de déplacements en dehors de ce périmètre.